

COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 janvier 2025

Procès-verbal

<p>Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 13 Votants : 14 Procuration : 1</p>
--

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi sept Janvier à vingt heures,
le Conseil Municipal régulièrement convoqué le trente et un décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Dominique BONNE, Maire.

Etaient présents : AUTRAN Thierry - DRUGEON Marie Christine - GAUCHER Aline - HUGUEL Yves - JÉHANNO Stéphane - LEBEDEFF William - LE CARS Yannick - MANHÈS Christine - MONNIER Régis - PANHALEUX Firmin - PIQUET Joseline - POSSÉMÉ André

Absent excusé : BROHAN Paul

Absent non excusé : NEVOUX Claude

Pouvoir : BROHAN Paul à AUTRAN Thierry

Secrétaire de séance : MONNIER Régis

◆◆◆◆◆◆◆◆

Date d'affichage en mairie : le 10 janvier 2025

Envoi préfecture et contrôle de légalité : le 10 janvier 2025

◆◆◆◆◆◆◆◆

Le Procès-verbal du 17 décembre est adopté à l'unanimité par les membres présents.

(Pour : 14 - contre : 0 - Abstention : 0)

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Adoption PV du 17 décembre 2024 - Marché public : validation des offres « Maîtrise d'œuvre » concernant la construction d'un bâtiment périscolaire - Questions diverses |
|---|

Madame MANHÈS prend la parole : avant la validation du choix de la maîtrise d'œuvre, il faut que le Conseil Municipal se positionne sur le terrain sur lequel le bâtiment sera construit :

Soit :

-la commune engage une procédure d'expropriation sur un terrain privé (que la commune avait souhaité acquérir suite à sa mise en vente au vu de sa localisation intéressante pour la construction du nouveau bâtiment périscolaire-garderie-médiathèque) dans le cadre d'une construction de bien d'utilité public (procédure qui peut durer de 6 mois à un an),

Soit :

-la construction se fait sur la prairie, terrain appartenant à la commune.

Un membre du conseil demande à réaliser le vote à bulletin secret.

Résultat des votes : 13 pour la construction sur la prairie et 1 abstention.

Le bâtiment sera donc construit sur la prairie. Un point d'attention sera donc nécessaire pour optimiser la prairie et garder au mieux sa capacité d'accueil des événements culturels et festifs.

2025-01-01 – Marché public : validation des offres « maîtrise d'œuvre » concernant la construction d'un bâtiment périscolaire.

L'appel d'offre a été lancé le 4 novembre 2024 concernant un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle d'équipement public bois-paille : médiathèque, garderie périscolaire et restaurant scolaire. Les offres ont été déposées sur le portail en ligne pour le 2 décembre 2024. 23 offres ont été déposées.

Après analyse des offres présentées à la commission d'appel d'offres du 3 décembre 2024, la commission a décidé de sélectionner 3 offres de cabinets de maîtrise d'œuvre, cabinets qu'elle a reçu en audition le 18 décembre 2024 au matin.

Les trois auditions ont permis de faire le choix du cabinet, il s'agit du cabinet PLAY Architecte de Lorient pour un montant de 85 270 € mission de base et 11 600 € de mission complémentaire. Un des points d'attention était l'étude acoustique comprise dans le prix de base, ce qui est le cas pour ce cabinet. Des missions complémentaires, non comprises dans le prix de base, sont possibles. L'enveloppe financière (1 000 000 €) peut rentrer dans l'objectif d'un bâtiment passif.

Le planning prévisionnel se présente comme suit :

- Esquisse : 3 semaines
- APS : 3 semaines
- APD : 3 semaines

Mme PIQUET Joseline souhaite être sûre des subventions obtenues pour engager la commune sur des travaux importants.

Réponse de Monsieur le Maire : Il faut un minimum d'avancées sur le projet (phase APD) pour solliciter les subventions. Le cabinet d'architecte s'engage à rester dans l'enveloppe, si des choix doivent être pris sur une réduction de certains points ils seront examinés lors des commissions Travaux-Bâtiment et seront ensuite validés par le conseil municipal.

Il est proposé de visiter le chantier construction d'un restaurant scolaire et garderie à Saint Marcel réalisé par le cabinet d'architecte sélectionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- **Valide le choix du candidat retenu par la commission d'appel d'offres, soit le Cabinet Play Architecture de Lorient pour un montant de mission de base de 85 270 €**
- **Retient la mission complémentaire OPC pour un montant de 9 800 €, la mission PHPP sera revue avec l'architecte si nécessaire.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents du marché public et les documents s'y afférant.**

(Pour : 13 - contre : 1 (Paul BROHAN) - Abstention : 0)

Lors de la phase APD, les demandes de subventions auprès des partenaires seront sollicitées DETR, DSIL, DRAC, fond vert, médiathèque départementale, caf....

Questions diverses

-Modification des membres de la commission CAO et finances, à la suite d'un absentéisme trop important. Le rectificatif sera transmis à la préfecture et remis à chaque élus.

-Distribution des bulletins 2025

-Lors de la cérémonie des vœux, il est proposé de diffuser le film du projet « Dessiner et Modeler Saint-Gravé », avec une intervention courte des enfants d'une quinzaine de minutes. Une vingtaine de jeunes ont participé à la création de témoignages qui ont été remarqués par différents organismes ou manifestations culturelles (festival du film de Dinard, Questembert Communauté, DRAC). Le film sera intégré à l'intervention du maire.

-Bons retours des habitants sur les décorations de Noël cette année.

-1^{ère} fête des lumières cette année organisée avec l'école : de bons retours, la demande est faite d'étudier la possibilité d'éteindre cette zone du bourg pendant l'animation l'année prochaine.

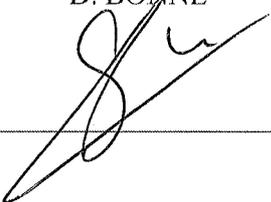
Dates à retenir

-vœux samedi 18 janvier 2025 – 10h30

-commission finances le mercredi 12 février 2025 - 9h

-prochain conseil municipal jeudi 27 février 2025 - 20h

La séance est clôturée à 21h30
Après avoir délibéré sur le point numéroté
2025_01_01

Le Maire D. BONNE 	Le Secrétaire de Séance R. MONNIER 
---	--